

Le 24 mai 2017

À tous les manufacturiers de produits et matériaux

**Objet : Déclaration d'engagement pour la transparence**

Chers manufacturiers,

En tant que firme d'architecture, de design et d'ingénierie, nous avons comme objectif de construire le meilleur environnement possible pour nos clients. Nous basons notre conception sur des normes, des standards et des codes reconnus. Nous spécifions des produits à faible émissivité, non toxiques, à haut contenu recyclé, des produits à faible impact sur l'environnement et des matériaux certifiés. Nous prenons soin de choisir chaque élément avec un souci de bien-être pour les occupants et de performance environnementale globale.

Mais comment pouvons-nous garantir hors de tout doute des lieux sains aux futurs occupants et une composition à faible empreinte environnementale sans information cohérente et vérifiable sur les produits que nous spécifions? La seule réponse possible est la transparence. Une transparence totale et uniforme dans l'industrie.

Les déclarations sanitaires de produits (Health products declaration\_HPDP) constituent un standard reconnu qui fournit une information claire sur la toxicité potentielle des produits. Cette information permet aux spécificateurs de faire un choix éclairé dans la sélection de produits tout en connaissant les effets sur l'être humain. Nous désirons faire le choix du bien-être de ces occupants et ainsi promouvoir et soutenir leur santé.

Les déclarations environnementales de produits (Environmental products declaration\_EPD) forment une base d'information officielle sur la performance écologique des produits. Ces documents officiels permettent aux acteurs de l'industrie de mesurer leurs performances de façon uniforme, basé sur l'analyse du cycle de vie. Ces déclarations évitent ainsi la propagation d'informations de type *marketing vert* pouvant nuire à la promotion des matériaux et produits réellement durables.

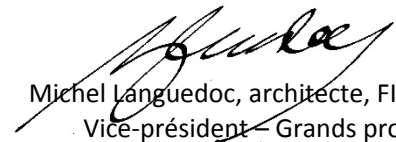
Nous réclamons que notre industrie québécoise migre vers ces déclarations officielles dans les plus brefs délais. Nous confirmons que nous allons privilégier ces déclarations dans nos spécifications de produits, que nos conceptions visent une certification LEED, WELL, LBC ou non.

Vous vous devez d'être des acteurs de première ligne dans cette transformation de l'industrie. Nous sommes ensemble, côte à côte, dans cette démarche de transparence vers des produits plus sains et des matériaux plus verts.

Confirmons ensemble notre engagement envers la transparence !



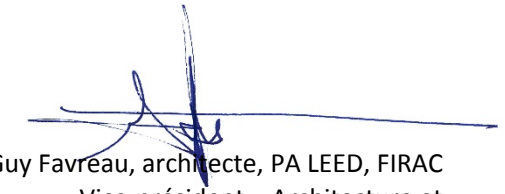
Michel Dubuc, architecte, FIRAC  
Président



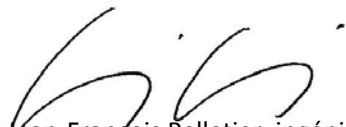
Michel Languedoc, architecte, FIRAC  
Vice-président – Grands projets



Alain Bergeron, architecte, PA LEED  
Vice-président – Architecture



Guy Favreau, architecte, PA LEED, FIRAC  
Vice-président – Architecture et  
développement durable



Jean-François Pelletier, ingénieur, PA LEED BD+C, CPMP  
Vice-président – Ingénierie



Gina Iaquina  
Vice-présidente – Aménagement corporatif



Rami Dimitri, architecte  
Vice-président – Gestion de projet  
Aménagement corporatif



Kim Zakaïb, MBA  
Vice-présidente – Aménagement commercial

MP/vt/cwm